

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 11 (1981)
Heft: 12

Rubrik: Votre argent : questions réponses : le placement fiduciaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment cher, par contre, les légumes blanchis, préparés (choux-fleurs, épinards) et donc sans déchets, la viande, ou la volaille sont relativement peu coûteux. Le congélateur du magasin doit être propre et *obligatoirement* (c'est la loi!) contenir un thermomètre de contrôle. Sachez que les paquets ne doivent pas être givrés et que le commerçant ne doit pas vendre de produits qui auraient été décongelés et recongelés à la suite d'une panne!

Attention... attention

Il faut toujours acheter les surgelés en dernier avant de payer, et les mettre si possible dans un cabas spécial ou un sac isotherme; la chaîne du froid si strictement observée de l'usine au magasin ne doit pas être interrompue par le consommateur négligent.

Lisez les étiquettes: conservez le produit comme indiqué et respectez les indications, surtout si vous n'avez pas de congélateur. N'achetez pas de paquets écrasés ou détériorés.

Des étoiles qui ne sont pas de Noël

Elles figurent sur les emballages et sur les appareils ménagers (frigos, congélateurs). Vous devez les respecter:

- * 0 à -5: conservation normale du produit (frigo simple) (notre tableau est toujours à votre disposition, le demander à «Aînés»).
- ** -6 à -12: conservation des aliments surgelés du commerce, 2 à 12 jours selon indications sur l'emballage. Les glaces *quelques heures seulement*.
- *** -18: il s'agit d'un congélateur-conservateur, qui garde les produits surgelés du commerce, plusieurs semaines ou mois mais ne permet pas d'y congeler soi-même, sauf les glaces en sorbetière.
- **** -22 à -32: congélateur de ménage. On peut congeler soi-même, conserver ses produits et ceux du commerce plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Ne recongelez jamais un produit qui a été décongelé. Pour le poisson, la viande, la volaille que vous achetez, demandez au commerçant si vous pouvez les congeler.

Bon appétit et bonnes fêtes.

Prochain article: «Au voleur!»

votre argent

questions réponses

Par le service romand d'information
du Crédit Suisse

Qu'est-ce que le placement fiduciaire? Quels sont ses buts, ses principes et ses risques?

Que signifie le terme «Placement fiduciaire»?

Par ce mot, on entend un placement dans lequel la banque suisse ne prend pas l'argent à son propre compte mais agit comme intermédiaire entre le client et une banque étrangère. Cela implique donc que le montant mis à disposition par l'investisseur est replacé non pas en Suisse mais dans le marché européen des capitaux.

Les buts

Ils sont de deux ordres différents. Tout d'abord celui de l'investisseur qui est de placer une certaine somme à un taux souvent plus élevé que celui qu'il pourrait obtenir sur le marché national et cela sans aucune déduction d'impôt à la source (impôt anticipé). L'emprunteur quant à lui cherche à se procurer des liquidités dont il a besoin pour un laps de temps très court. (Par exemple, dans l'industrie, la période entre le moment où il doit payer ses matières premières et celui où il sera payé par son client pour le produit fini.)

Les principes

Etant donné que l'emprunteur a besoin en général d'une somme importante pour une période déterminée, il ne peut s'adresser à plusieurs petits investisseurs dont les désirs ne seraient pas les mêmes quant au remboursement de leur placement. C'est pourquoi ce genre d'investissement ne peut se faire que par tranche minimale de Fr. 100 000.—.

Les besoins des emprunteurs pouvant être importants soit lorsqu'il y a abondance de capitaux sur le marché, soit quand ces derniers sont plutôt rares, il

Le placement fiduciaire

s'ensuit une très grande variation sur les taux d'intérêt qui sont offerts et qui suivent la loi de l'offre et de la demande.

De sorte que si vous placez aujourd'hui à 10% environ pour 6 mois, vous ne pouvez savoir quel sera le taux qui vous sera offert pour un nouvel investissement après cette période.

Les risques

Ce genre de placement est toujours effectué par la banque suisse aux risques et périls du client. C'est la raison même du rapport de fiducie.

Nous pensons avoir ainsi fait le tour des principales données concernant le placement fiduciaire. Nous pouvons conclure en affirmant que si ce type d'investissement n'est pas aussi risqué que certains le prétendent, il n'est pas non plus «la solution» à tous les problèmes de placement et ne doit être utilisé que pour une petite part seulement des avoirs de chaque investisseur.

Communiqué de notre administration

Nous rappelons que le journal «Aînés» est une société coopérative et que l'article 4 de ses statuts stipule que: «Toute personne physique ou morale peut devenir membre de la société si elle en fait la demande écrite. L'admission est prononcée par le conseil d'administration.»

Les parts sociales sont de Fr. 100.—; elles sont nominatives. Les personnes intéressées désirant d'autres informations sont priées de s'adresser à l'administration d'«Aînés».